



VOTRE FUTUR RÈGLEMENT AVEC L'AIHC

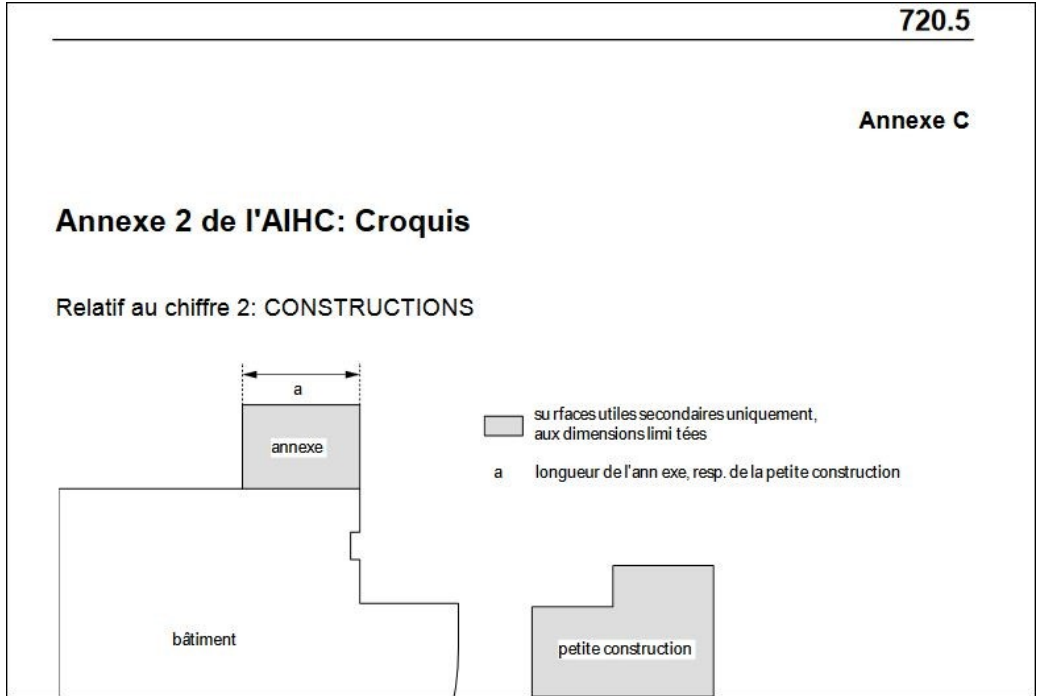
Information aux communes,
aménagistes et architectes-conseils
30 septembre 2021

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)**
Service de l'aménagement du territoire

Qu'est-ce que l'AIHC?

- Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC)
- Harmonise les notions et méthodes de mesures soit 30 notions telles que
 - hauteur, indices
 - distances aux limites et entre bâtiments (qui remplaceront les gabarits)

Que comprend l'AIHC?

| DEFINITION DES NOTIONS (reprise dans le RELCAT) | CROQUIS |
|--|--|
| <p>Annexe</p> <p>Art. 10d ¹Une annexe est une construction accolée à un bâtiment, qui ne comprend que des surfaces utiles secondaires et qui ne dépasse pas la surface déterminante de 40 mètres carrés et la hauteur totale de 4,50 mètres.</p> | <p style="text-align: right;">720.5</p> <p style="text-align: right;">Annexe C</p> <p>Annexe 2 de l'AIHC: Croquis</p> <p>Relatif au chiffre 2: CONSTRUCTIONS</p>  <p>■ surfaces utiles secondaires uniquement, aux dimensions limitées</p> <p>a longueur de l'annexe, resp. de la petite construction</p> |

AIHC dans le canton

Le Canton de Neuchâtel

- a adhéré à cet accord (décret de 2010 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
- a adapté la législation cantonale:
 - modification de la Loi sur l'aménagement du territoire (LCAT)
 - modification du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), reprenant les notions et méthodes de mesure de l'AIHC

Quelles aides pour les communes dans leur tâche?

Les communes devront

- **Reprendre les notions de l'AIHC lors de la révision du PAL** en lieu et place des notions actuelles (RCAZ) et **déterminer** quelles notions reprendre

Outil d'appui: Règlement communal type d'affectation des zones

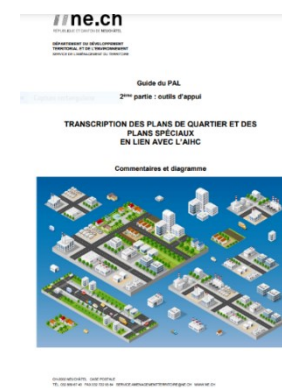
https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Documents/04_Plans_affectation_generaux/Guide_PAL_Reglement_type.pdf



- **Examiner les PQ et PS en vigueur et déterminer** s'il faut les abroger ou les adapter à l'AIHC?

Outil d'appui: Transcription des plans de quartier et des plans spéciaux en lien avec l'AIHC

https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Documents/04_Plans_affectation_generaux/Guide_PAL_Transcription_PQ_PS.pdf

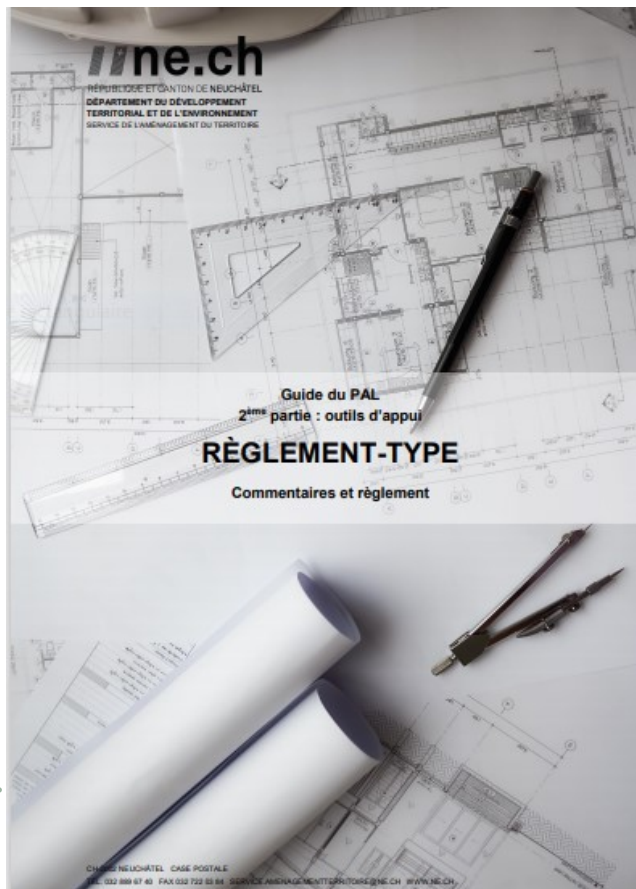


Règlement communal-type d'affectation des zones (RCAZ-type)

Guide du PAL

2^{ème} partie: Outils d'appui

2. Règlement-type



Commentaires

Articles à reprendre par la commune

Document word:

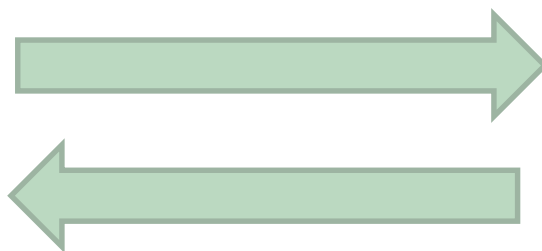
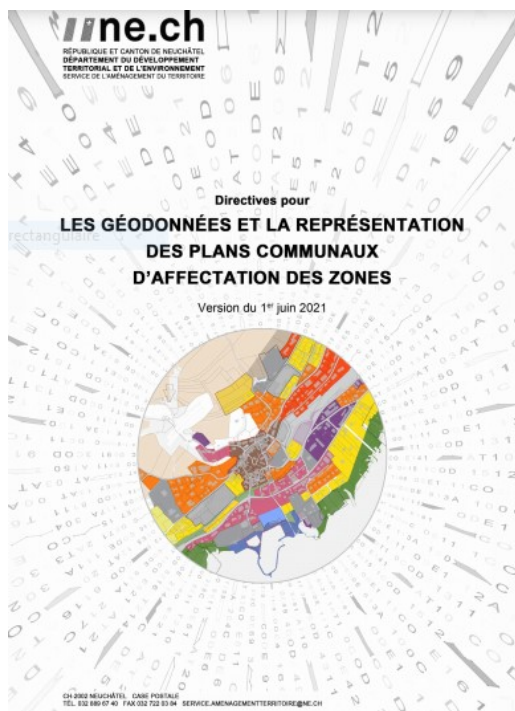
<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pal/Pages/Plan-d%27am%C3%A9nagement-local.aspx>

Règlement communal-type d'affectation des zones (RCAZ-type) - avantages

- Aide pour reprendre les notions AIHC
- Possibilité de reprendre des articles déjà rédigés et issus de réflexions faites dans le cadre de l'élaboration du règlement-type
- Simplification de l'examen des permis de construire

Règlement communal-type d'affectation des zones – autre avantage

- Utiliser le règlement-type permet d'assurer la coordination avec les modèles de géodonnées de la Confédération et les directives cantonales



Formation concernant l'AIHC

Pour qui? aménagistes, architectes-conseil, techniciens communaux.

Dans quel but? Former à la mise en application des notions AIHC dans les révisions des PAL.

Quand? Fin 2021- début 2022 (première session).

Messages-clé

- AIHC = nouvelles notions
- Appuyez-vous sur le règlement-type et reprenez les règles qui s'y trouvent
 - Cela facilitera votre travail et aussi celui du SAT lors de l'examen de vos RCAZ
 - Intègre notions AIHC
- Formation

Merci pour votre attention!